

Arrêtons de marcher sur la tête

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

3 novembre 2017

La semaine dernière, dans cette rubrique du *Courrier de Guadeloupe*, j'affirmais que quelque chose ne tourne pas rond dans ce pays. Pardon d'insister mais la Guadeloupe a vraiment besoin de prendre conscience qu'elle marche sur la tête. Il y a le chapelet des communes qui cumulent les déficits et qui se font épingler par la Chambre régionale des comptes. Hier Pointe-à-Pitre, aujourd'hui Saint-Louis, demain sera le tour d'une autre localité. Elles sont si nombreuses à fabriquer du déficit qu'à la longue, cette information ne fait plus d'effet dans l'opinion. Cette mauvaise gestion des maires en place, devrait pourtant être au cœur du débat public. Elle l'était encore il y a une trentaine d'années. Gérard Lauriette avait été battu aux élections municipales de Capesterre-Belle-Eau en 1988 à cause du déficit abyssal qu'il avait cumulé. Henri Beaujean avait été viré de la mairie du Moule car soupçonné d'avoir profité de son mandat pour s'enrichir. Félix Proto à qui on avait collé un déficit, l'avait payé dans les urnes. Il n'est même pas sûr aujourd'hui que l'électeur fasse de la gestion des deniers publics de sa commune, un critère déterminant, quant au choix de son candidat. Il n'a pas forcément tort. L'électeur sent confusément que ceux qui guettent la place comme des loups affamés ne sont ni plus compétents, ni plus sérieux, ni mus par la volonté d'être au service de la population.

J'ai évoqué aussi le blocage de la circulation. Il a été impossible pendant quatre bonnes heures de circuler en quelque endroit dans le département. Ou presque. Les syndicats de Route de Guadeloupe ont donné une démonstration de ce qu'ils savent faire en matière de nuisance. Ils ont mis à profit leur connaissance du terrain. Les syndicalistes ont poussé l'outrecuidance à utiliser des engins et des camions de Route de Guadeloupe pour parvenir à leurs fins. Qu'ils aient procédé de la sorte relève de l'incongru ou du surréalisme. Imagine-t-on les conducteurs de bus à Paris bloquer les artères de la ville avec les véhicules de la société qui les emploie ?

Dans l'affaire de la plage de Port-Louis le maire de la commune a fait preuve d'une légèreté coupable. Il donne une autorisation d'occupation d'une portion de la plage à un couple sans en référer aux affaires maritimes, propriétaire des lieux. C'est le signe d'une grande incompétence et d'une absence totale du sens des responsabilités. Ce n'est pas ce qu'on attend d'un élu. L'histoire aurait pu dégénérer en querelle xénophobe, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. Quand saurons nous marcher dans ce pays, sur nos deux pieds ? C'est-à-dire normalement.